

L'argumentation dans le discours : argumenter n'est pas justifier

In: Langage et société, n°70, 1994. pp. 61-81.

Abstract

Argumentation in everyday speech is generally analyzed as a demonstration process. Though sometimes vague in its expression, or incomplete in its assumptions, it seems to preserve the structure of a mathematical demonstration: what is at stake is to show, by means of an argument interpreted and justifiable in itself, that the conclusion is true. In fact, the natural use of done differs from its mathematical counterpart, not qualitatively but structurally. Argument and conclusion cannot be interpreted independently and spoken argumentation cannot even be considered an incomplete demonstration. Put positively, it means injecting into discourse ordinary expressions and common place ideas, contained in the very meaning of the words and developed by the way they are strung together. From this point of view, done is no longer the privileged mark of argumentation: pourtant differently but just as directly, makes it possible;

Résumé

Les argumentations du discours quotidien sont généralement analysées comme des procédures de démonstration. Parfois floues dans leurs termes, ou incomplètes dans leurs prémisses, elles garderaient tout de même la structure des démonstrations mathématiques : l'enjeu serait d'établir, à partir d'un argument interprété et justifiable en lui-même, la vérité de la conclusion. En fait, l'usage naturel de donc diffère, non qualitativement, mais structurellement de son usage mathématique. L'argument et la conclusion ne peuvent s'interpréter indépendamment. L'argumentation discursive n'est pas une démonstration lacunaire. De façon positive, argumenter consiste à injecter dans le discours des représentations communes, des lieux communs, inscrits dans la signification même des mots et développés par les enchaînements. Ainsi comprise, l'argumentation n'a plus pour marque privilégiée l'usage de donc : pourtant, sous une autre forme, mais tout aussi directement, permet de réaliser des argumentations.

Citer ce document / Cite this document :

Carel Marion. L'argumentation dans le discours : argumenter n'est pas justifier. In: Langage et société, n°70, 1994. pp. 61-81.

doi : 10.3406/lsoc.1994.2677

http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/lsoc_0181-4095_1994_num_70_1_2677

L'ARGUMENTATION DANS LE DISCOURS : ARGUMENTER N'EST PAS JUSTIFIER

Marion Carel

Université Paris X – Nanterre

Rattachée par la rhétorique à l'étude des divers moyens de persuasion, l'argumentation dans le discours est généralement vue comme une procédure, éventuellement malhonnête, de démonstration : l'enjeu serait d'établir la vérité d'une certaine proposition ; sa marque linguistique de référence serait l'emploi du mot *donc*. On aura compris qu'un des objets de cet article est de combattre ces deux thèses.

Plus précisément, on appelle "démonstration" une suite d'énoncés que l'on suppose interprétables isolément les uns des autres et que leur locuteur présente, tous, comme vrais, mais *acceptables* sur des bases différentes : les premiers de la suite, dits prémisses ou arguments, doivent être admis indépendamment du dernier, dit conclusion, alors que celui-ci est *validé* par les arguments qui le précèdent, *justifié* par eux. Il y a transmission de vérité des prémisses à la conclusion. Les exemples types de tels discours se trouvent en mathématiques où ils sont signalés par des mots tels que *donc, d'où, ainsi* : nous parlerons d'emploi mathématique de ces termes.

Admettre une parenté entre l'usage mathématique actuel de ces mots et leur usage naturel est sans aucun doute raisonnable. Ce qui est moins clair, c'est la nature de cette parenté. Comme nous l'annonçons, on admet généralement que les deux emplois reflètent des

raisonnements. Bien sûr, l'usage naturel de *donc* ne marquerait pas strictement une démonstration mais il en serait, disons, une tentative : floue dans ses termes, incomplète dans ses prémisses, l'argumentation dans le discours aurait fondamentalement la même structure qu'une démonstration. La logique s'étant en particulier chargée de formaliser les démonstrations mathématiques, les outils logiques s'imposeraient alors dans l'étude formelle du discours : décrire l'usage de *donc* en langue consisterait à adjoindre à la description de son usage mathématique des hypothèses (comme les lois de discours) permettant de combler l'écart existant entre les deux emplois.

Ce que nous voudrions ici montrer, c'est que l'usage naturel de *donc* (nous parlerons d'"argumentation") diffère en fait, non qualitativement, mais structurellement de son usage mathématique. Il ne s'agit pas de deux usages plus ou moins scrupuleux d'un même morphème profond, directement réalisé dans les textes mathématiques. L'argumentation n'est pas une démonstration inachevée, et ce qui fait de *donc* l'expression d'une argumentation n'est finalement pas propre à ce mot : *pourtant*, sous une autre forme mais tout aussi directement, permet de réaliser des argumentations.

Dans une première étape, nous montrerons que l'argumentation ne repose pas sur de prétendus faits qui seraient décrits par le discours, c'est-à-dire sur une *fonction descriptive* de la langue. Allant plus loin, nous mettrons en doute, dans une deuxième étape, l'idée même qu'argumenter consiste à justifier le contenu d'une conclusion. Selon nous, la dichotomie argument/conclusion, concomitante à l'idée de raisonnement, n'est pas sémantiquement pertinente. C'est l'enchaînement argumentatif qui est l'unité de sens et argumenter consiste à être cohérent avec des règles qui, à travers leur lexicalisation, apparaissent comme des lieux communs.

I. APPROCHES FACTUELLES DE L'ARGUMENTATION

Discutons d'abord l'approche qu'on pourrait étiqueter "logiciste" (ou plutôt "logicomane") qui assimile un enchaînement *A donc C* à un raisonnement sur les états du monde : selon elle, la seule don-

née des faits a et c décrits par A et C et d'une loi générale reliant a et c (dans un rapport, par exemple, de cause à effet ou de signe à cause) suffit à décrire *A donc C*.

Tel pourrait à coup sûr sembler le cas dans un exemple comme :

(1) il fait beau : Jean doit être content

L'argument *il fait beau* décrirait le temps. Certes de façon floue : la température, la vitesse du vent, ou encore le degré d'humidité, ne sont pas strictement définis. Mais cet argument réduirait tout de même l'ensemble des situations atmosphériques possibles, ou du moins rendrait peu probable qu'une violente tempête de neige dévaste l'endroit en question. De même, la conclusion *Jean est content* décrirait, en ce sens un peu lâche, un fait. Bien sûr, exhiber ces deux "faits" ne suffit pas à caractériser (1) : à ce niveau d'étude, (1) est indiscernable de :

(2) il fait beau et Jean est content

C'est pourquoi l'approche "logiciste" précise que (1) exprime de plus un raisonnement : alors que le locuteur de (2) affirme séparément l'existence de deux faits, le locuteur de (1) les relie en présentant le second comme vrai *en vertu* de la vérité, de la réalité, du premier. Il ferait ainsi appel à une loi générale du monde, physico-psychologique, peut-être fausse mais du moins présentée comme admise, selon laquelle le beau temps serait agréable. Il effectuerait donc une démonstration, autorisée par ce qu'est le monde, et dont son enchaînement serait l'expression incomplète.

Mais, et c'est là le point important, cette approche par les faits n'est pas toujours tenable. Par exemple, elle ne permet pas de comprendre l'opposition argumentative de *peu* et *un peu*. Supposons en effet que, Pierre étant malade, un ami demande à sa femme des nouvelles de sa santé. Si l'on admet que l'appétit est signe de bonne santé, elle pourra répondre :

(3) il a peu mangé : ça ne s'améliore pas (je suis inquiète)

ou :

(4) il a un peu mangé : il doit aller mieux (je suis contente)

alors que seront impossibles dans ce contexte :

il a peu mangé : il doit aller mieux

et :

il a un peu mangé : ça ne s'améliore pas

Or, en termes factuels, les arguments *il a peu mangé* et *il a un peu mangé* désignent le même fait (par une description floue à nouveau, la quantité de nourriture étant seulement, dans les deux cas, qualifiée de "faible"). Comment alors maintenir que (3) et (4) révèlent des raisonnements fondés sur les faits décrits par leurs arguments, si le même fait, soutenu par une même loi, conduit à des conclusions contraires ? On doit au moins admettre que, si raisonnement il y a, il ne se fonde pas sur l'ensemble des faits décrits par (3) et (4).

C'est cette conclusion minimale qu'ont retenue certains linguistes¹, qui l'explicitent grâce à la théorie de la présupposition. Conservant l'hypothèse d'une capacité descriptive de la langue, permettant d'associer *Pierre a peu mangé* et *Pierre a un peu mangé* aux faits :

(a) Pierre a mangé une certaine quantité de nourriture

(b) la quantité de nourriture mangée par Pierre est faible

ils attribuent de plus à la langue le pouvoir de présenter les faits de diverses façons : le contenu d'un énoncé pourrait être posé ou présupposé. *Pierre a peu mangé* présupposerait (a) et poserait (b), alors que *Pierre a un peu mangé* présupposerait (b) et poserait (a). Nous ne reprendrons pas ici les différentes descriptions proposées pour ces actes de poser et présupposer. Nous ne retiendrons que l'aspect argumentatif de cette distinction : ce sont les faits posés, présentés comme l'objet du dire, qui dirigeraient le raisonnement. Soit que seul le posé soit retenu, comme dans :

1. C'est Ducrot (1970) qui a le premier utilisé la notion de présupposé pour décrire *peu* et *un peu* (pour une description différente, cf. Martin 1969). Anscombe et Ducrot (1986) ont montré, en suivant des suggestions de R. Zuber, une possibilité pour combiner la description présuppositionnelle avec leur concept d'argumentation.

Pierre a cessé de fumer : il voudra bien dîner dans la zone non-fumeur
Pierre a cessé de fumer pose en effet que Pierre ne fume pas et présuppose que Pierre fumait. Soit que le présupposé intervienne mais avec un rôle secondaire, comme dans :

(5) Pierre a cessé de fumer : il va faire des économies

Ici, pour pouvoir conclure que Pierre va faire des économies sous prétexte que, maintenant, il n'a pas besoin de tabac, il faut savoir en plus qu'autrefois il en achetait (ce qui est signalé par le présupposé). Le présupposé est donc indispensable au raisonnement, mais sa participation à ce qui argumente, son rôle dans cet équilibre qui constitue l'argument, est, en quelque sorte, d'arrière plan. Le présupposé est seulement le cadre dans lequel le posé est affirmé, et ainsi (5) est paraphrasable par :

étant donné que Pierre fumait, le fait qu'il ne fume pas actuellement va lui faire économiser de l'argent

et non par :

étant donné que Pierre ne fume pas, le fait qu'il ait fumé auparavant va lui faire économiser de l'argent

On comprend alors l'opposition argumentative de (3) et (4). *Pierre a un peu mangé* posant que Pierre a mangé, il autorise des raisonnements se fondant sur l'*existence* d'une certaine quantité de nourriture avalée par Pierre. Par contre, *Pierre a peu mangé* posant que cette quantité est faible, c'est sur la *faiblesse* de cette quantité que se fonderont les raisonnements qu'il introduira. Ainsi, si d'un simple point de vue informatif, ils décrivent le même événement, les premiers segments de (3) et (4), d'un point de vue maintenant argumentatif, ne décrivent finalement pas le même fait. C'est pourquoi ils peuvent conduire à des conclusions contraires.

Introduisant ainsi, dans la définition même du posé, sa prédominance dans l'argumentation discursive, la théorie de la présupposition incorpore à la signification des phrases, dans la mesure où cette signification se répartit en posé et présupposé, des indications relatives à leur potentiel argumentatif. Et ces indications provien-

nent, en dernier ressort, des mots (*cesser, peu, ...*) dont ces phrases sont faites. Mais il reste que l'usage naturel de *donc* reflète toujours, pour les tenants de cette théorie, un raisonnement autorisé par ce qu'est le monde. Même si seulement *certain*s faits interviennent dans le raisonnement, il y a tout de même bien, d'après l'approche présuppositionnelle, raisonnement sur des faits. En particulier, les lois générales (telles que "le beau temps est agréable" ou "l'appétit est signe de bonne santé") sont ici des lois du monde, des expressions d'un phénomène réel, ou prétendu réel, de causalité. De plus, un enchaînement comme *il fait beau : Jean doit être content* a pour seules fonctions linguistiques de décrire deux événements et de signaler la présence d'un raisonnement. C'est ensuite, non pas directement la langue, mais cette notion extra-linguistique de raisonnement qui impose une prémisse supplémentaire : le fait que le beau temps soit agréable n'intervient qu'à la seule fin de rendre effectivement valide le raisonnement entrepris. La forme même de cette loi dépend donc de cette notion de validité : elle n'est pas linguistiquement exprimée et, comme toute la procédure d'argumentation, elle reste seconde, surajoutée à une fonction descriptive première de la langue.

Cette approche rencontre – on va le voir – certaines difficultés qui obligent à l'abandonner, et à abandonner du même coup le recours au monde extérieur. Mais les quelques auteurs (*cf.* Anscombe et Ducrot 1986) qui ont fait ce pas maintiennent par ailleurs que l'argument et la conclusion d'un enchaînement sont interprétés indépendamment l'un de l'autre. Or, selon nous, si l'approche précédente fait problème, c'est précisément parce que ces deux morceaux d'enchaînement ne font sens que pris ensemble dans l'argumentation. En d'autres termes, rien ne précède selon nous l'argumentation : ne se fondant sur aucune description préliminaire, elle est enracinée dans le lexique même et indépendante de toute autre fonction de la langue.

Quelles difficultés rencontre l'approche présuppositionnelle précédente ? Elle ne permet pas d'abord de rendre compte de toutes les oppositions argumentatives et est ainsi, par exemple, difficilement adaptable au couple *presque/à peine*. En effet, supposons que dès

que Pierre aura fini ce qu'il fait, il pourra partir avec Jean. Sont alors possibles :

Pierre a presque fini : Jean n'aura pas à l'attendre longtemps

et :

Pierre a à peine fini : Jean va devoir un peu l'attendre

tandis que sont par contre impossibles :

Pierre a presque fini : Jean va devoir l'attendre un peu

et :

Pierre a à peine fini : Jean n'aura pas à l'attendre longtemps

Qu'il y ait une différence argumentative entre les arguments *Pierre a à peine fini* et *Pierre a presque fini* n'est pas en soi surprenant puisque ces deux énoncés ne décrivent pas le même événement : *Pierre a presque fini* pose que c'est plus tard que Pierre aura fini, alors que *Pierre a à peine fini* pose que cet événement a déjà eu lieu. Ce qui est plus difficile à comprendre, c'est la forme de cette différence. Car c'est la phrase *Pierre a à peine fini* qui, tout en posant que Pierre a fini, argumente vers le fait que Jean aura à attendre. L'argumentation se fait à l'inverse de notre hypothèse de départ selon laquelle Pierre et Jean pourront partir lorsque Pierre aura fini. Comment alors maintenir que l'argumentation se fait ne serait-ce que sur *certain*s faits décrits par les arguments ? C'est plus directement qu'il faudrait contraindre le potentiel argumentatif de *Pierre a à peine fini* : la seule distinction posé/présumé ne suffit pas.

On peut même aller plus loin. Reprenons l'opposition précédente entre *Pierre a peu mangé* et *Pierre a un peu mangé*. Toute sa description reposait sur l'hypothèse que ces énoncés décrivent les deux faits :

(a) Pierre a mangé une certaine quantité de nourriture

(b) la quantité de nourriture mangée par Pierre est faible

Mais que signifie que la quantité de nourriture mangée par Pierre est *faible* ? A-t-on même progressé en disant que *Pierre a peu mangé*

pose qu'il a *faiblement* mangé ? Non que nous trouvions intolérable qu'une science ait un vocabulaire technique quelque peu flou et finalement exprime ses explications en langue naturelle. Le problème est qu'ici, la description théorique ne se distingue pas de son objet d'étude : (b) est un nouvel énoncé de la langue étudiée. On pourrait espérer avoir tout de même réduit le problème mais on remarquera que l'énoncé :

(b') Pierre a mangé une légère quantité de nourriture

décrit le même événement que l'énoncé (b) et argumente cette fois, non plus vers *ça ne s'améliore pas*, mais vers *il doit aller mieux* : (b) s'oppose à (b') de la même façon que *peu* s'opposait à *un peu*. Ainsi, non seulement on n'a proposé qu'une paraphrase de *Pierre a peu mangé*, mais la paraphrase choisie rencontre les mêmes difficultés d'étude que l'énoncé de départ. On n'a donc pas réduit le problème de l'opposition argumentative de *peu* et *un peu* : on l'a déplacé à celui de l'étude de l'opposition argumentative de (b) et (b'). Associer *Pierre a peu mangé* à (b) ne permet pas d'expliquer les propriétés argumentatives de *peu*.

On pourrait arguer cependant que ces deux énoncés ont les mêmes propriétés argumentatives *parce qu'ils* présentent (de la même façon) le même fait : le seul problème serait de construire une métalangue permettant de décrire ce fait. Mais concéder la nécessité d'un tel recours, c'est reconnaître que la langue, supposée permettre avant tout la description du monde, est finalement incapable de fournir des énoncés *uniquement* descriptifs.

En réalité, argumentation et description sont si intimement reliés qu'il n'y a pas moyen de distinguer une fonction descriptive et une fonction argumentative de ces énoncés. Car y a-t-il vraiment un ensemble de faits qui pourrait caractériser l'emploi du mot *faible* ? Existe-t-il par exemple des faits que l'on pourrait décrire par cet adjectif ou ses synonymes mais non pas par leurs contraires ? Supposons que deux personnes A et B sortent de la chambre de Pierre, toujours malade, avec le plateau de son déjeuner et considérons le dialogue :

A : Pierre a mangé une faible quantité de nourriture

B : Moi, je trouve qu'il a mangé beaucoup de choses

B ne soupçonne pas A d'avoir mal regardé le plateau : il n'oppose pas à A une autre description de ce qu'est le monde. Autrement dit, le même fait (ici, l'état du plateau de Pierre) est aussi bien décrit par le mot *faible* que par le mot *beaucoup*. Quel sens y aurait-il alors à encore parler de fonction descriptive de ces mots ? Fondamentalement, si les énoncés de A et B s'opposent, c'est par leurs conclusions, par ce qui les complète argumentativement : si on suppose à nouveau que A et B relient appétit et bonne santé, B vise la conclusion *ça va mieux* alors que A vise *ça ne s'améliore pas*. Et c'est là leur seule différence : *avoir beaucoup mangé* et *avoir mangé une faible quantité de nourriture* ne signifient rien d'autre qu'avoir suffisamment ou insuffisamment mangé *pour telle conclusion*. Les énoncés de A et B ne décrivent pas d'abord un événement pour ensuite, à partir de ce fait, argumenter vers une certaine conclusion. Les énoncés de A et B argumentent directement et ces projets argumentatifs *sont* ce que A et B disent du monde.

Ainsi, si l'approche présuppositionnelle échoue dans la description de *presque* et *à peine* et, comme nous venons de le voir, ne permet finalement pas d'expliquer l'opposition argumentative de *peu* et *un peu*, c'est parce que son projet même de *déduire* le potentiel argumentatif d'une autre fonction de la langue est contraire au sémantisme de ces mots. C'est la signification même de *peu* que de s'opposer argumentativement à *un peu*, et, plus largement, c'est le sens même d'un argument que d'appeler telle ou telle conclusion.

II. L'ARGUMENTATION COMME CONVOCATION DE BLOCS SÉMANTIQUES

Reste à savoir ce que peut encore signifier le terme *argumentation*. Si, comme nous l'affirons, *A donc C* ne se décompose pas en deux segments sémantiquement indépendants A et C, qu'exprime alors l'énoncé *A donc C* ? En quoi est-il argumentatif ? Selon nous, son argumentativité consiste – et consiste seulement – à convoquer les principes, les stéréotypes, qu'expriment aussi des formules telles que

l'appétit est signe de bonne santé ou *le beau temps est agréable*. Ces principes, nous ne les considérons pas comme des associations de concepts indépendants et, contrairement aux descriptions habituelles de l'argumentation, nous ne leur donnons pas un rôle second, celui de lier ce qui est dit dans l'argument et ce qui est dit dans la conclusion. Au contraire, nous les voyons comme des représentations unitaires et nous leur donnons un rôle premier en ce sens qu'ils constituent selon nous le contenu même des enchaînements argumentatifs.

Soit le segment *le train est là*. La classification des verbes de Z. Vendler (1967) conduit à le considérer comme un énoncé d'état. Or tout état est associable à deux événements : un événement initial (qui est ici l'arrivée du train) et un événement final (à savoir cette fois son départ). On pourrait alors s'attendre à ce que, d'un discours à l'autre, le segment *le train est là*, soit ne fasse allusion à aucun de ces deux événements, soit les prenne tous les deux en compte. Or l'énoncé :

(6) il est tard : le train doit être là

– où nous comprenons *doit* comme une modalité conclusive – privilégie seulement l'arrivée du train : ce dernier est vu comme arrivé. Bien sûr, il est possible de construire un contexte où la présence tardive de quelque chose (ou de quelqu'un) est le résultat d'un non-départ. Ainsi peut-on par exemple imaginer que, Marie craignant de sortir tard le soir à cause de l'insécurité des rues, elle décide, parce qu'il est tard, de ne pas partir. Dans un tel contexte, on pourrait par exemple énoncer :

il est tard : Marie doit être restée

et cette fois comprendre sa présence comme un non-départ². Mais, et c'est cela que nous voulons mettre ici en évidence, il serait par contre tout à fait impossible, dans un tel contexte, de dire :

il est tard : Marie doit être là

2. C'est J. Jayez qui a attiré mon attention sur ce type de fait.

La substitution de *être là* à *rester* exige d'abandonner la forme conclusive et d'introduire par exemple un *mais* :

il est tard mais Marie doit être là

c'est-à-dire un mot qui, à la différence de *donc*, marque une *opposition* argumentative³ entre les deux segments.

On pourrait alors s'apprêter à admettre qu'en conclusion d'un enchaînement faisant référence à l'écoulement du temps, *le train est là* privilégie toujours le fait que le train est arrivé. Mais le discours :

(7) il est tôt : le train doit être là

présente cette fois le train comme non-parti. L'argument influence donc le sens de la conclusion. Et c'est là un phénomène très général. Certes, l'ambiguïté d'une phrase comme *Pierre est heureux* peut sembler moins nette que celle de *le train est là*. Mais construisons les deux enchaînements :

(8) Pierre est riche : il doit être heureux

et :

(9) Pierre a retrouvé Marie : il doit être heureux

Ce n'est pas au même bonheur que (8) et (9) font référence. Selon (8), Pierre est "seulement" heureux *comme peut l'être quelqu'un de riche* : à la différence du locuteur de (9), le locuteur de (8) ne dit rien d'un éventuel bonheur d'aimer (ou d'être aimé). On retrouve donc bien une influence de l'argument sur le sens de la conclusion.

Inversement, la conclusion influence aussi le sens de l'argument. Pour le voir, il suffit de comparer (6) :

(6) il est tard : le train doit être là

et (10) :

(10) il est tard : le train ne doit pas être là

3. Dans la classification de J. Moeschler (1989 : 57) on pourrait classer cette opposition, soit comme triangulaire, soit comme un carré argumentatif où la conclusion du premier segment serait *Marie est partie*.

Si seul l'argument déterminait le sens de l'enchaînement, (10), à l'instar de (6), devrait faire référence à l'arrivée du train. Or, le "être là" nié par (10) n'est pas compris comme "être arrivé", mais comme "ne pas être parti" - (10) signifie en effet que le train est parti. Ainsi, alors que les premiers segments de (6) et de (10) sont constitués par la même suite de symboles "il est tard", ils n'ont pas le même sens. Dans (6), l'écoulement du temps est vu comme amenant la présence des choses, comme apportant; dans (10), il emporte. Et à son tour ce nouveau phénomène d'influence se généralise : ce n'est par exemple pas au même agrément que font référence les enchaînements :

la maison est agréable : je vais pouvoir me reposer

et :

la maison est agréable : je vais pouvoir travailler

Ainsi, aucun des deux segments de (6) ou (10), et plus généralement aucun des segments A et C d'un enchaînement *A donc C*, ne peut se comprendre isolément, sans la donnée (éventuellement implicite) de l'autre segment. Il n'y a pas d'abord interprétation du premier ou du second segment, l'autre étant ensuite désambiguïté dans ce cadre. Ce que (6) par exemple exprime, c'est une idée entière, indécomposable, celle que l'on retrouve derrière des formules comme *ça finira bien par arriver*. C'est elle l'unité sémantique. Elle pourrait encore être désignée par un énoncé comme *le temps provoque la présence des choses*. Certes, cet énoncé, par sa structure grammaticale, relie les deux mots *temps* et *présence*. Mais l'idée qu'il exprime n'est pas elle-même construite à partir de deux termes méta-linguistiques de Temps et de Présence, elle ne met pas en relation deux concepts (ou réalités) isolés, absolus. Première au contraire, c'est cette idée qui permet *ensuite* de déterminer, par exemple, le type de présence signalé par le verbe *être* dans le segment *le train est là* de (6) et d'y percevoir le train comme déjà arrivé. Nous dirons que (6), comme tous les enchaînements en *donc*, exprime un *bloc sémantique*.

Ces blocs se réalisent aussi dans les énoncés de ces lois générales qui, dans les conceptions habituelles de l'argumentation, ont pour

fonction de garantir les enchaînements : comme nous l'avons vu, l'expression stéréotypée *finir par arriver* exprime le bloc de (6). Ce qui n'était, dans la rhétorique classique, qu'une prémisse manquante, non formulée linguistiquement, devient donc pour nous la seule propriété exprimée par l'enchaînement, la seule information (argumentative) qu'il donne au sujet du monde. Comme ces formules générales (*la richesse rend heureux, le beau temps est agréable,...*), les enchaînements en *donc* n'expriment finalement rien que de très redondant, banal, du fait même de la lexicalisation de leurs blocs dans les termes constituant leurs arguments et leurs conclusions. S'ils sont acceptés, ce n'est pas parce que le contenu de leur conclusion est effectivement justifié par celui de leur argument : ces deux segments s'interprétant ensemble, ils n'ont pas de contenus isolables, pré-existant à l'enchaînement et pouvant alors se transmettre leur vérité. N'exprimant que des blocs, les enchaînements argumentatifs ne sont pas des démonstrations, aussi floues ou incertaines qu'on voudra. Argumenter consiste seulement à convoquer des blocs lexicaux et à se prétendre cohérent avec eux : si les enchaînements en *donc* peuvent prendre une éventuelle force persuasive, c'est uniquement parce qu'ils expriment des lieux communs.

Mais les enchaînements en *donc* n'expriment pas seulement des blocs. Ils expriment aussi un certain type de positivité ou de négativité, une certaine *qualité* (cf. Carel 1995 b), qui, conjointe à un bloc, permet de constituer ce que nous appelons une *règle*.

Comparons en effet :

(6) il est tard : le train doit être là

et :

(6neg) il est tôt : le train ne doit pas être là

Dans les deux cas, il est question de l'arrivée du train – affirmée en (6) et niée en (6neg) : de même que le second segment de (6) signifie que le train est arrivé (et non qu'il n'est pas parti), le second segment de (6neg) signifie que le train n'est pas arrivé (et non qu'il est parti). Autrement dit, à l'instar de (6), (6neg) fait référence au bloc sémantique qu'exprime par exemple *les choses arrivent avec le temps*.

De même, le genre de bonheur que se voit refuser Pierre dans :

(8neg) Pierre n'est pas riche : il ne doit pas être heureux

est précisément celui que :

(8) Pierre est riche : il doit être heureux

lui attribuait : à nouveau, (8) et (8neg) renvoient donc au même bloc. Or, on nous l'accordera, (6) et (6neg) (ou (8) et (8neg)) ne signifient pas la même chose. Comme nous l'annoncions, nous appelons *qualité* ce qui les oppose. Ainsi, si (6) et (6neg) réalisent le même bloc, leurs qualités diffèrent et ils n'expriment pas finalement la même *règle* : nous dirons que ce sont des enchaînements *contraires*⁴.

Revenons alors à *peu* et *un peu*. Les enchaînements :

(3) il a peu mangé : sa santé ne s'améliore pas

et :

(4) il a un peu mangé : il doit aller mieux.

sont, on l'admettra, argumentativement opposés. Mais cela, non en ce sens que les prétendus faits désignés par leurs arguments et conclusions ne pourraient être simultanément vrais (pour nous, ni *peu manger*, ni *un peu manger*, ni *s'améliorer*, ni *ne pas s'améliorer* ne sont des expressions désignant des faits). Selon nous, si (3) et (4) s'opposent, c'est en ce sens qu'ils entretiennent exactement le même rapport que (6) et (6neg) (ou (8) et (8neg)). En effet, de même que (6) attribue au train une certaine forme de présence, de même que (8) affirme de Pierre une certaine forme de bonheur, (4) attribue à la santé de Pierre une certaine forme d'amélioration (à savoir celle que peut signaler une reprise d'appétit). Et inversement, de même que (6neg) et (8neg) refusent respectivement ce que (6) et (8) attribuent, (3) refuse d'attribuer à la santé de Pierre cette forme d'amélioration que peut signaler l'appétit. Autrement dit, (3) et (4) sont des enchaî-

4. On distinguera cette relation de contrariété de celle qui opposerait (6) *il est tard donc le train est là* et (10) *il est tard donc le train n'est pas là*. En effet, ce que (10) refuse au train, c'est, non pas d'être arrivé, mais de ne pas être parti. Ainsi, (6) et (10) s'opposent par leurs blocs alors que (6) et (6neg) ne s'opposent que par leurs qualités.

nements contraires. Si alors, dans un deuxième temps, on s'attache à la description des arguments de (3) et (4), *il a peu mangé* et *il a un peu mangé* auront précisément pour sens d'appeler les enchaînements contraires (3) et (4). Plus généralement, la différence de sens entre *peu* et *un peu* tient, pour nous, à ce que ces mots renvoient à deux règles contraires d'un même bloc : leur opposition argumentative n'est pas la conséquence d'une opposition factuelle préliminaire.

III. ARGUMENTATION RÉGULIÈRE ET ARGUMENTATION EXCEPTIVE

Résumons-nous. Selon nous, argumenter consiste à convoquer des blocs sémantiques et c'est en ce sens que les enchaînements en *donc* sont des énoncés argumentatifs. Ces derniers possèdent aussi une certaine qualité et expriment donc, plus précisément, des règles. Ce que nous allons maintenant montrer, c'est que, sous cette définition de l'argumentation, les enchaînements en *pourtant* sont eux aussi des énoncés argumentatifs (cf. Carel 1995 a). Plus précisément, *A pourtant non C* et *A donc C* réalisent la même règle. Encore une raison pour nier qu'argumenter consiste à justifier un éventuel contenu de la conclusion.

Premier point : les enchaînements en *pourtant*, comme les enchaînements en *donc*, expriment des blocs sémantiques. Considérons en effet l'enchaînement :

(6exc) il est tard *pourtant* le train n'est pas là

Comme l'enchaînement (6) :

(6) il est tard : le train doit être là

il lève l'ambiguïté de son second segment, et il la lève de la même façon : dans (6exc) aussi *être là* signifie "être arrivé", de sorte que (6exc) présente le train comme non-arrivé. De même, le bonheur dont il est question dans :

(8exc) Pierre est riche *pourtant* il n'est pas heureux

est celui que permet la richesse, et l'amélioration dont parle :

(4exc) il a un peu mangé pourtant il ne va pas mieux est celle dont l'appétit est un signe. Ainsi, (6exc), (8exc) et (4exc) expriment des blocs sémantiques et possèdent donc la propriété fondamentale que nous avons reconnue dans les énoncés argumentatifs. Plus précisément, (6exc), (8exc) et (4exc) réalisent respectivement les blocs de (6), (8) et (4), et ces couples d'enchaînements *A donc C* et *A pourtant non C* sont, en ce sens, apparentés.

En fait, la parenté entre *donc* et *pourtant* est encore plus forte. En effet, à ce stade, elle ne se distinguerait pas de ce qui rapprochait (6) de (6neg) *il est tôt : le train ne doit pas être là* (où il s'agissait aussi de l'arrivée du train). Or, à la différence de (6neg), (6exc) ne considère pas le bloc de *le temps provoque la présence des choses* sous sa forme, disons, négative (*moins le temps s'écoule, moins les choses sont présentes*). Comme (6), (6exc) appréhende ce bloc sous la forme positive que lui donne *le temps provoque la présence des choses* (ou lui donnerait encore l'énoncé *plus le temps s'écoule, plus les choses adviennent*). (6exc) exprime donc, en réalité, non seulement le même bloc, mais la même règle que (6).

Cette forme forte de parenté entre *A donc C* et *A pourtant non C* a été déjà reconnue dans la perspective d'une sémantique de type logique⁵. On admet ainsi que (6exc) *il est tard pourtant le train n'est pas là* évoque ce qu'exprime (11) *le temps provoque la présence des choses*. Cependant, selon ces approches, les énoncés comme (11) désignent les *garants* des enchaînements en *donc*, c'est-à-dire des prémisses dont l'ajout à l'argument A permet de conclure (au moins de façon probable) à la vérité de C. Or le locuteur de *A pourtant non C* fait suivre le premier segment A de l'affirmation, non plus de C, mais de non C. La maxime générale évoquée à la fois par *A pourtant non C* et *A donc C* ne peut donc pas avoir le même rôle dans ces deux énoncés. En effet, argumenter consistant, dans cette perspective logicisante, à justifier un contenu, la même maxime ne peut pas, après avoir garanti la vérité de C, garantir aussi, à partir du même argument A, celle de non C. Qui plus est, elle ne peut même pas, comme dans *A donc C*, être implicitement

5. Elle est présentée et discutée dans Jayez (1982).

affirmée par *A pourtant non C* puisque ce dernier enchaînement serait alors incohérent : en effet, affirmant les mêmes prémisses que *A donc C*, il porterait (implicitement) la vérité de *C* – et l'affirmation de *non C* serait alors discordante. C'est pourquoi ces approches classiques supposent que le garant de *A donc C* est, non pas (implicitement) affirmé, mais seulement concédé par *A pourtant non C*. En d'autres termes, alors que *A donc C* réalise un unique mouvement discursif, *A pourtant non C* effectue, selon ces approches, un mouvement discursif complexe : son locuteur concède d'abord le garant de *A donc C* puis, au lieu de conclure à *C*, abandonne ce mouvement argumentatif et affirme *non C*. La spécificité de *pourtant* serait de permettre un tel retournement en qualifiant en quelque sorte d'exception le fait décrit par *non C*. *A pourtant non C* admettrait que, dans certains cas, le fait décrit par *A* peut être accompagné, non de l'événement *C* attendu, mais de l'événement contraire décrit par *non C*. Pour que *donc* garde sa fonction de justification, on admettrait alors que ces cas déviants sont négligeables (à cause par exemple de leur faible nombre). De cette manière, on pourrait soutenir alors que *A pourtant non C*, à la différence de *A donc non C*, sauve la règle de *A donc C*. Ainsi, dans ce cadre classique, l'axiome « l'exception confirme la règle dans les cas inattendus » signifierait qu'on peut toujours maintenir une loi – à condition de considérer les contre-exemples comme négligeables et accidentels : vu le désordre régnant dans notre monde "sublunaire", les lois qu'on y discerne pourraient toujours, ici ou là, ne pas s'appliquer. Ce sont ces défauts, ces lacunes inexplicables dans l'enchaînement des causes et des effets, ces manquements à une loi par ailleurs reconnue, qui seraient signalés par les mots du type de *pourtant*⁶.

C'est un tout autre sens, plus fort, que nous donnerons à cette formule que le Moyen Age attribue à Aristote. Selon nous, l'exception *confirme* la règle (où le mot *règle* désigne, non plus une loi du monde, mais la conjonction d'un bloc et d'une qualité) en ce sens qu'elle donne force à la règle. Si on décrit une situation par *A pourtant*

6. C'est de ce type d'exception qu'il est question dans les logiques non-monotones parlant de raisonnements révisables (cf F. Reiter 1980).

non C, ce n'est pas pour se débarrasser d'un contre-exemple. Au contraire, à l'instar de *A donc C*, *A pourtant non C* signale un cas d'application de la règle et met ainsi en évidence la réalité même de cette règle : les règles ont, non de façon accidentelle, mais *par nature* des exceptions. C'est donc de manière parfaitement symétrique qu'elles peuvent selon nous s'appréhender sous deux aspects : celui qu'exprime *A donc C* (nous parlons d'*aspect topique régulier*) et celui qu'exprime *A pourtant non C* (nous parlons d'*aspect topique exceptif*). Ainsi, la loi générale postulée par la conception rhétorique classique de l'argumentation ne pouvait prendre qu'une seule forme : *A pourtant non C* et *A donc C* se distinguaient par l'attitude du locuteur vis-à-vis de cette loi (*A pourtant non C* la concédait alors que *A donc C* l'affirmait – implicitement). Selon nous, au contraire, les locuteurs de *A donc C* et *A pourtant non C* adoptent la même attitude vis à vis de la règle dont ils se servent. Seulement, cette règle ayant deux formes (deux "aspects topiques"), ils l'évoquent respectivement sous ces deux aspects différents. Enfin, ces deux aspects appartiennent l'un comme l'autre à la règle, de façon aussi essentielle. Ainsi, les enchaînements en *donc* et en *pourtant* sont strictement parallèles : tous les deux convoquent des blocs, des règles, des aspects topiques, et ils les présentent de la même façon. Dans les deux cas ils s'en servent pour construire un discours "raisonnable", "légitime" et c'est en ce sens qu'ils sont l'un comme l'autre argumentatifs.

Une dernière remarque. Que la règle ait *par nature* des exceptions, cela peut sembler en contradiction avec le dialogue (12) :

A : Pierre a travaillé : il devrait réussir son examen

B : Bien des gens travaillent et échouent

En effet, B signale seulement que le principe sur lequel le locuteur A fonde son enchaînement a des exceptions. On peut avoir l'impression que, ce faisant, B conteste la validité du principe, et que cette contestation est à la base même de son opposition à A. Or une telle stratégie n'est pas concevable si l'on admet que les règles, en tant que telles, possèdent des exceptions. Aussi proposerons-nous une autre interprétation de ce type de dialogue. Pour nous, B s'attaque

en fait, non à la règle de A, mais à l'*utilisation* que fait A de l'aspect topique régulier de cette règle. Nous donnons, on le notera, un sens technique à ce terme d'*utilisation*. Reprenant l'opposition entre un contenu et son mode de présentation, nous décrivons ce dernier par des attitudes du locuteur. Nous distinguerons ici deux attitudes du locuteur : un locuteur peut *reconnaître* ou *utiliser* un aspect topique. Par exemple, les locuteurs de *A donc C* et *A pourtant non C* "*utilisent*" les aspects topiques exprimés par leurs enchaînements, tandis que les locuteurs de *si A alors C* et *A n'empêche pas forcément non C* "*reconnaissent*" ces aspects topiques. Enfin, ces attitudes sont reliées par divers axiomes, en particulier par le suivant :

si on reconnaît un aspect topique exceptif, on ne peut pas utiliser l'aspect topique régulier de la même règle.

Reprenons alors le dialogue (12) précédent. Le locuteur A *utilise* l'aspect topique régulier d'une certaine règle tandis que le locuteur B *reconnaît* l'aspect topique exceptif de cette même règle. L'axiome précédent rend compte alors du fait que B, dans le dialogue (12), réfute l'affirmation de A. Ainsi, ce que B conteste, ce n'est pas le bien fondé de la règle de A. Au contraire, en reconnaissant l'aspect topique exceptif, il l'accepte pour cadre. Ce que B remet en cause, c'est l'utilisation de l'aspect régulier de cette règle au détriment de son aspect exceptif : c'est d'avoir choisi de qualifier de régulière la situation de Pierre – fermant ainsi la possibilité de la qualifier d'exceptive. C'est là ce qui donne à la réponse de B son ton réfutatif – de sorte que le dialogue (12) n'est pas en contradiction avec notre hypothèse générale selon laquelle les règles ont par nature des exceptions.

La première thèse que nous avons développée est, nous le rappelons, que l'argument et la conclusion d'un enchaînement en *donc* ne sont pas sémantiquement indépendants. Faute de contenus isolés, susceptibles de justifier ou d'être justifiés, ces enchaînements argumentatifs ne peuvent donc, en aucune manière, être des démonstrations. Résultat auquel conduit aussi notre étude de *pourtant*. En effet, toutes les règles ayant *par nature* des exceptions, il n'y aurait aucun sens à les considérer comme les garants des enchaînements

en *donc* : comment une même règle pourrait-elle, associée au même segment A, *garantir*, et l'affirmation par *donc* d'un contenu C, et l'affirmation par *pourtant* du contenu contraire non C ? Ainsi, contrairement à ce que supposent les approches logicisantes, l'enjeu d'un enchaînement en *donc* n'est, pas plus que pour un enchaînement en *pourtant*, la vérité de son second segment. Ce que font les enchaînements argumentatifs – qu'ils soient en *donc* ou en *pourtant* – c'est simplement développer, sous divers aspects, les formes de représentation déjà cristallisées dans les mots, et qui *ne peuvent pas* ne pas apparaître conformes à la nature des choses, puisqu'elles servent justement à catégoriser et à penser les choses. Ce faisant, les enchaînements argumentatifs communiquent au discours l'espèce d'évidence que les mots contiennent en eux, et lui fournissent ainsi une sorte de légitimité. L'habileté rhétorique consistera, ensuite, à exploiter cette légitimité que le discours tient des mots, et à la transformer en une apparente rationalité : l'argumentation pourra alors être perçue comme une quasi-démonstration, et accréditer l'idée que le langage est capable, non seulement de persuader, mais aussi de convaincre.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- ANSCOMBRE, Jean-Claude et Oswald DUCROT (1986) – « Informativité et argumentativité » dans M. Meyer (ed.), *De la métaphysique à la rhétorique*. Bruxelles, Editions de l'Université de Bruxelles : 79-93.
- CAREL, Marion (1995 a) – « *pourtant* : argumentation by exception », à paraître dans le *Journal of Pragmatics* en mars 1995.
- (1995 b) – « *trop* : argumentation interne, argumentation externe et positivité », dans J.-Cl. Anscombe (ed.), *La théorie des topoï*. Paris, Kimé.
- DUCROT, Oswald (1970) – « *Peu et un peu* », *Cahiers de lexicologie* : 21-52.
- JAYEZ, Jacques (1982) – « Quand bien même *pourtant*, *pourtant quand même* », *Cahiers de linguistique française*, Genève : 189-217.

MARTIN, Robert (1969) – « Analyse sémantique du mot *peu* », *Langue française*,
déc. 1969 : 75-88.

MOESCHLER, Jacques (1989) – *Modélisation du dialogue*. Paris, Hermès.

REITER, R. (1980) – « A logic for default reasoning », *Artificial Intelligence*, vol.13,
n° 1-2 : 81-131

THAYSE, André (1990) – *Approche logique de l'intelligence artificielle*. Paris, Dunod.

VENDLER, Zeno (1967) – *Linguistics in Philosophy*. Ithaca, Cornell University
Press, chap 4.